



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 juin 2012

Mercialys adapte sa gouvernance pour refléter l'évolution de son actionnariat

Nomination de 2 nouveaux administrateurs indépendants

Approbation d'une nouvelle Convention de Partenariat avec Casino

Approbation d'une nouvelle Convention de compte courant avec Casino

Après le franchissement à la baisse du seuil de 50% au capital de Mercialys le 25 avril 2012, le Groupe Casino a annoncé, le 4 mai 2012, avoir cédé 9,8% du capital de Mercialys portant ainsi sa participation à 40,2% dans la société.

Mercialys adapte donc sa gouvernance conformément aux engagements pris lors de l'annonce de ses résultats et de son nouveau plan stratégique le 9 février 2012.

I. Un Conseil d'Administration majoritairement composé d'administrateurs indépendants depuis le 6 juin 2012 :

Nomination de 2 nouveaux administrateurs indépendants

Dans le cadre du changement de gouvernance de Mercialys, le Conseil d'Administration du 6 juin 2012, sur la recommandation du Comité des Nominations et des Rémunérations, a nommé en qualité d'administrateur **Elisabeth CUNIN-DIETERLE** et **Marie-Christine LEVET** en remplacement, respectivement, de Pierre FERAUD et de L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO.

Leur nomination a pris effet à l'issue du Conseil d'Administration de Mercialys du 6 juin 2012 et sera soumise à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'Administration de Mercialys rassemble désormais autour de son Président Jacques Ehrmann, 7 administrateurs indépendants et 4 représentants du Groupe Casino.

«Nous sommes heureux d'accueillir Mesdames Cunin et Levet dont l'expérience professionnelle reconnue vient enrichir les expertises déjà rassemblées avec succès au sein de notre Conseil d'administration. Leur expérience sera notamment un atout précieux dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan stratégique que nous avons annoncé en février dernier autour de notre concept de Foncière commerçante.» a commenté Jacques Ehrmann, Président Directeur-Général de Mercialys.

II. Approbation d'une nouvelle Convention de Partenariat *Des principes généraux fidèles à la Convention d'origine*

Mercialys bénéficiait d'une Convention de Partenariat conclue le 19 mars 2009 lui permettant d'accéder prioritairement aux opérations immobilières conduites par le Groupe Casino pour autant que Mercialys soit une filiale détenue majoritairement par le Groupe Casino.

Comme annoncé le 9 février 2012, suite à la réduction de la participation de Casino dans le capital de Mercialys, une nouvelle Convention de Partenariat a été soumise à l'approbation des Conseils d'Administration des deux sociétés dont celui de Mercialys dans sa nouvelle composition.

Cette nouvelle Convention de Partenariat a été approuvée par les Conseils d'Administration des deux sociétés les 19 et 22 juin 2012.

Le principe fondamental de la Convention de partenariat selon lequel Casino développe et mène un pipeline de projets que Mercialys acquiert pour nourrir sa croissance, a été préservé dans la nouvelle Convention de Partenariat aux mêmes conditions financières.

Casino dispose du choix des nouveaux projets à lancer, qui sont ensuite présentés à Mercialys et rejoindront le périmètre de la nouvelle Convention en cas d'accord ('projets validés'). Dans le cas contraire, Mercialys libérera Casino en marquant son désintérêt définitif.

Dans le cadre de la nouvelle Convention, Casino et Mercialys s'engageront réciproquement en amont sur un pipeline de projets offrant une visibilité suffisante.

La durée du nouveau partenariat est de 3 ans et demi. Alors que la précédente Convention arrivait à échéance le 31 décembre 2014, la nouvelle Convention viendra à échéance au 31 décembre 2015 avec la possibilité d'une discussion entre les parties en 2014 pour une prorogation au-delà. La nouvelle Convention continuera à produire ses effets au-delà pour tout projet 'validé' au sens de la Convention avant le 31 décembre 2015.

En contrepartie de la clause d'exclusivité, la nouvelle Convention de Partenariat prévoit une clause de non-concurrence au bénéfice de Casino. Ainsi, Mercialys ne pourra développer un centre commercial neuf concurrent d'un site à l'enseigne Casino ou affilié sans l'accord de Casino.

III. Signature d'une Convention d'avance en compte courant avec Casino *Mercialys pourra bénéficier d'avances en compte courant de la part de Casino*

Mercialys avait conclu le 8 septembre 2005 une Convention de compte courant et de gestion de trésorerie avec Casino. Par ce biais, Mercialys et Casino avaient mis en place un compte courant d'actionnaires qui enregistrait tous versements, retraits ou avances des sommes pouvant être effectués réciproquement entre les deux sociétés.

Suite à la réduction de la participation de Casino dans le capital de Mercialys, les deux parties ont décidé de résilier la Convention de compte courant et de gestion de trésorerie existante et de conclure une nouvelle convention de compte courant. Cette nouvelle Convention permettra à Mercialys de conserver un compte-courant avec Casino lui donnant la possibilité de bénéficier d'avances de trésorerie de la part de Casino dans la limite du seuil actuel de 50 millions d'euros. Mercialys ne placera plus ses excédents de trésorerie auprès de Casino.

La durée de la nouvelle Convention est alignée sur celle de la nouvelle Convention de Partenariat négociée entre les parties; elle arrive donc à échéance le 31 décembre 2015.

Elisabeth CUNIN-DIETERLE est Présidente Directrice Générale de Comptoir des Cotonniers et Princesse Tam Tam, marques appartenant au groupe japonais Fast Retailing qui possède également la marque Uniqlo.

Elisabeth Cunin-Dieterle a commencé sa carrière au sein du cabinet McKinsey. Elle s'est ensuite orientée vers le secteur de la distribution chez Dia, puis chez Etam. En 2001, elle prend la direction générale d'André et en 2005 celle d'Etam Lingerie avant de rejoindre le groupe Fast Retailing en 2011.

Elisabeth Cunin-Dieterle est diplômée de Polytechnique, l'ENSAE et Sciences Po Paris.

Marie-Christine LEVET est directrice associée de Jaina capital, fonds d'investissement d'entrepreneurs, créé par Marc Simoncini.

Avant de rejoindre Jaina Capital en 2010, Marie-Christine Levet, pionnière de l'internet en France, a dirigé plusieurs grandes marques de l'internet français. En 1997, elle fonde la société Lycos pour lancer la version française du moteur de recherche et la développe notamment en rachetant les sociétés Caramail, Spray et Multimania. De 2001 à 2007, elle dirige la société Club-Internet, fournisseur d'accès à internet (filiale de T-Online/Deutsche Telekom), y développe fortement sa part de marché ADSL ainsi que son offre de contenus et services audiovisuels, et la revend en 2007 à Neuf Cegetel (aujourd'hui SFR).

En 2008, elle prend la direction générale du groupe '01', premier groupe d'information high-tech en France (01net, 01Informatique...), ainsi que des activités internet du groupe Nexradiotv.

Marie-Christine Levet est administratrice de la société Iliad (Free).

Elle est diplômée d'HEC et d'un MBA de l'INSEAD.

* *
*

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.com

Prochains évènements et prochaines publications :

- 23 juillet 2012 (après bourse) Résultats semestriels 2012
- 24 juillet 2012 (9h00) Réunion d'Information Financière

Contact analystes / investisseurs :

Marie-Flore Bachelier
Tél : + 33(0)1 53 65 64 44

Contact presse :

Image7 : Isabelle de Segonzac
Tél. + 33(0)1 53 70 74 85
isegonzac@image7.fr

A propos de Mercialys

Mercialys est l'une des principales sociétés françaises exclusivement présentes dans les centres commerciaux. Au titre de l'exercice 2011, Mercialys a enregistré des revenus locatifs pour un montant de 161,0 millions d'euros et un résultat net part du Groupe de 147,4 millions d'euros.

Elle détient 120 actifs pour une valeur estimée au 31 décembre 2011 à 2,6 milliards d'euros droits inclus. Mercialys bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC ») depuis le 1er novembre 2005 et est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole *MERY*, depuis son introduction en bourse le 12 octobre 2005. Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2011 est de 92 022 826 actions. Il était de 92 000 788 actions au 31 décembre 2010.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des évènements futurs, des tendances, projets ou objectifs.

Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels de Mercialys et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Prière de se référer au document de référence de Mercialys disponible sur www.mercialys.com pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités de Mercialys.

Mercialys ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, de nouveaux évènements futurs ou tout autre circonstance qui pourraient remettre en question ces prévisions.